



quand commence la date remboursement d'intérêts

Par **pascalinou**, le **22/11/2011** à **21:08**

bonsoir,

le tribunal administratif a condamné l'éducation nationale à me rembourser des arriérés de salaires s'étalant entre 2003 et 2007.

Il est noté en conclusion que le tribunal condamne donc l'état à me verser la somme x assortis des intérêts au taux légal à compter du 13 février 2008 date de la réception de ma plainte.

Cela signifie-t-il que les intérêts démarrent à compter de cette date, ou qu'ils me sont dûs depuis l'année 2003 mais au taux légal en vigueur en 2008, et dans le premier cas, cela serait-il normal?

Question subsidiaire: Quel taux approximatif peut être appliqué?